

RAPPORT ANNUEL

2025



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



**Gestion
des déchets**
COLLECTE
ET PRÉVENTION

www.smc79.fr

HAUT-VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition s'inscrit dans une logique de transparence et d'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Sainte-Éanne et sur le site web www.smc79.fr

42 élus

1 Président : Éric CUSEY (2025)

Didier JOLLET (élu en mai 2026)

6 vice-présidents

71 agents



45 000 bacs

8 déchetteries

1 recyclerie

1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

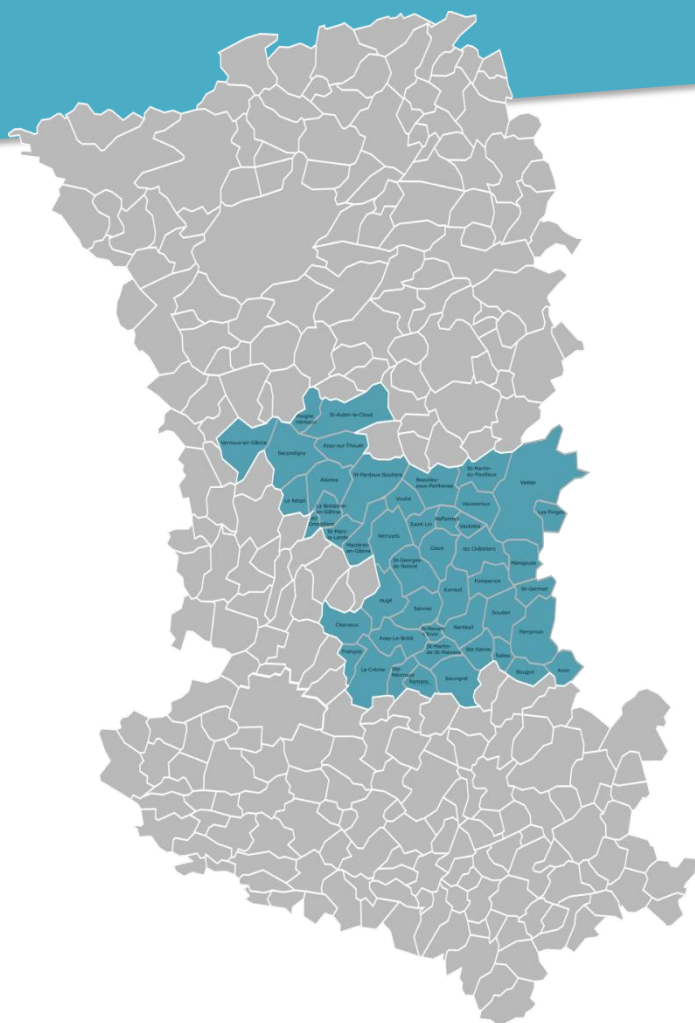
8,56 M € de fonctionnement

1,74 M € d'investissements

SOMMAIRE

VUE D'ENSEMBLE DU SMC	> page 3
TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC	> page 4
DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	> page 5
VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT	> page 6
CONCERTATION ET GOUVERNANCE	> page 7
EMPLOI	> page 8
MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	> page 9
 PRÉVENTION DES DÉCHETS	 > page 10
 INDICATEURS TECHNIQUES	 > page 17
COLLECTE DES DÉCHETS	> page 17
TRAITEMENT DES DÉCHETS	> page 27
 DONNÉES FINANCIÈRES	 > page 35
 GLOSSAIRE	 > page 42

VUE D'ENSEMBLE DU SMC



Les faits marquants en 2025 :

- ✓ Toute l'année- Etude sur l'optimisation des tournées de collecte
- ✓ JANVIER – Arrivée du chargé de mission biodéchets
- ✓ JANVIER - Installation du 1^{er} point d'apport volontaire en abri-bac
- ✓ JUIN – Transfert des emballages au centre de tri UNITRI
- ✓ OCTOBRE – Travaux sur la déchetterie de la Crèche : changement du sens de circulation

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC

Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) est un établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral en 1991.



3 intercommunalités membres pour la compétence gestion des déchets :

CC Haut Val de Sèvre (CCHVS) : 30 618 habitants

CC Val de Gâtine (CCVG) en partie : 6 810 habitants

CC Parthenay-Gâtine (CCPG) en partie : 11 217 habitants

47 communes

48 645 habitants (Source INSEE actualisée au 1^{er} janvier 2025)

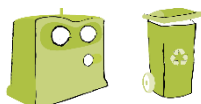
966 km²

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

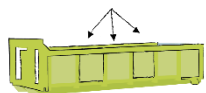
Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.

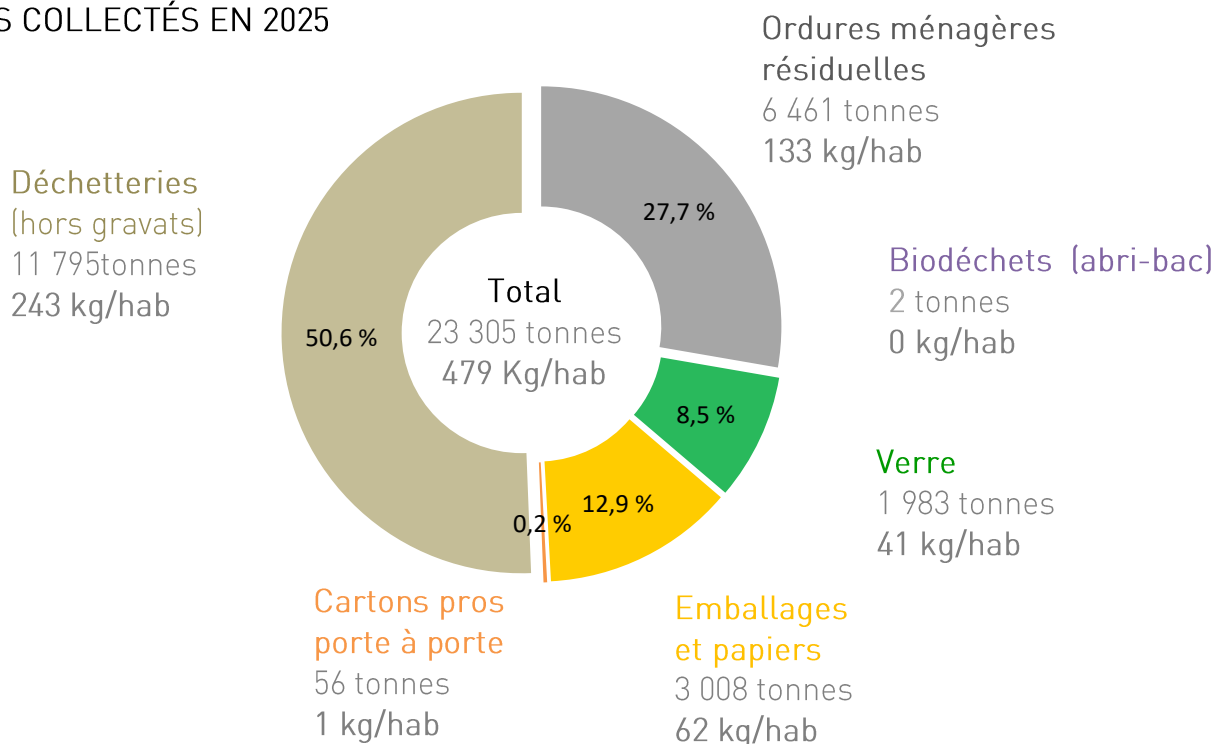


La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 8 déchetteries. Un service payant de location de caisson et traitement peut être organisé sur demande (professionnels, administrations...).

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est proposée auprès des professionnels de santé du département.

TONNAGES COLLECTÉS EN 2025



VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Ordures ménagères

Transport et traitement gérés par le SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets)

TVME (tri valorisation matière énergie)
à Champdeniers
géré par : SMITED

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)
à Amailloux
géré par : SITA

Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ (jusqu'au 31 mai)
à Poitiers
géré par : SUEZ (marché public)
Refus tri : UIOM ARCANTE (41), SAICA NATUR
et ISDND à Sommières (86)

Centre de tri UNITRI
à Loublande
géré par : SPL UNITRI
Refus tri : CSR (Brangeon/SMITED)

Végétaux

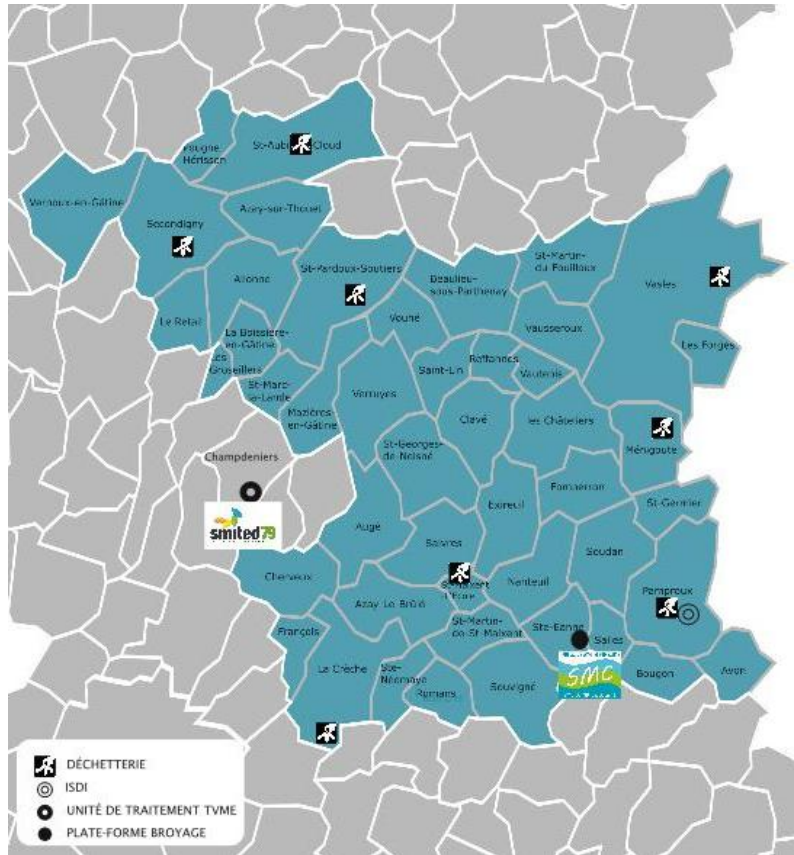
Plate-forme de broyage
à Sainte-Éanne
gérée par : SMC

Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)
à Amailloux
gérée par : SITA

Gravats

ISDI (installation de stockage des déchets inertes)
à Pamproux
gérée par : SMC



64 % de déchets valorisés

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ cinq fois/an.

En parallèle, 17 élus dont le Président et les 6 vice-présidents forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

42 élus délégués au Comité Syndical

17 élus membres du Bureau Syndical

6 délégués pour la compétence déchets

La **compétence déchets** est transférée au SMC par trois communautés de communes. Chaque communauté de communes est représentée par 2 délégués. Le nombre de votes alloué à un délégué est proportionnel à la population de la communauté de communes. Lors du vote du budget et des sujets relatifs à la compétence déchets, seuls les **6 délégués participent au vote**.

Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation.

La commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée fin 2019. Elle est composée d'usagers, associations, chambres consulaires, représentants de l'ADEME, Région, DREAL, des élus et agents du SMC et de la CC Haut Val de Sèvre.

En 2025, ont ainsi eu lieu :

8 comités syndicaux

10 réunions de bureau

17 commissions (1 réunions d'appel d'offres, 4 réunions administration-finances, 4 réunions déchets, 3 réunions communication tri et prévention, 3 réunions rivières, 2 réunions bâtiments)

1 commission consultative, d'élaboration et de suivi du PLPDMA (CCES)

3 comités social territorial (CST)

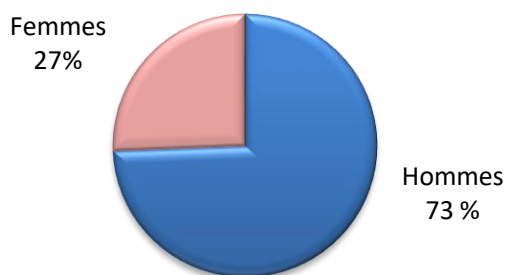
EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SMC emploie 71 agents permanents et des contractuels (équivalent de 8,5 ETP par an) pour les remplacements de congés et de maladie, dans les métiers suivants :

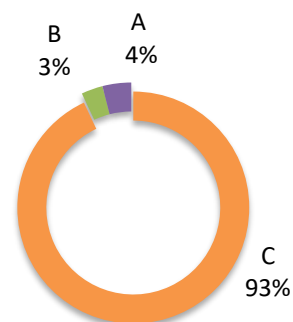
- Chauffeurs-éboueurs (22)
- Distribution bacs (1)
- Collecte des DASRI (1)
- Agents d'accueil en déchetterie et valorisation (15)
- Chauffeurs transport/transfert et opérateur presse (7)
- Agents polyvalents maintenance (5)
- Mécaniciens (3)
- Animatrice tri et prévention déchets (1)
- Chargé de mission biodéchets (1)
- Encadrement (8)
- Direction et gestion administrative (7) - *Pour ces postes une clé de répartition s'applique à hauteur de 94% pour la gestion des déchets afin de répartir la charge sur les trois compétences du SMC.*



Répartition par genre



Répartition par cadre d'emploi



MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le SMC s'est engagé, dans le cadre de sa politique de prévention, dans une démarche de réduction des risques psychosociaux (conditions et environnement de travail). Cette démarche a permis d'évaluer le niveau d'exposition des agents aux risques, et de définir les mesures de prévention nécessaires à mettre en œuvre.

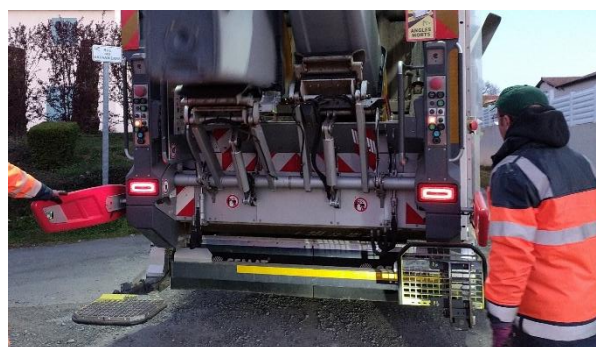
Un plan d'action a ainsi été élaboré avec 10 thématiques. **9** groupes de travail se réunissent régulièrement afin d'apporter des solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de travail.

Plus précisément 31 réunions de groupes de travail ont été réalisées en 2024, et **21** en 2025.

Ces échanges ont permis d'aboutir au choix concerté de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail, dont la qualité et l'efficacité semblent convenir au plus grand nombre, ainsi qu'à la mise en place d'une politique d'entretien et de prévention des matériels roulants. En effet, l'entretien des véhicules

contribue à accroître la sécurité des travailleurs, à éviter les casses et pannes inattendues et à augmenter la durée de vie des équipements.

Enfin, dans l'objectif de rééquilibrer les circuits de collecte des déchets (ordures ménagères et recyclables) afin d'améliorer les conditions de travail de chacun, une étude sur l'optimisation des tournées de collecte a été confiée à un bureau d'études. Ce dernier a été mandaté pour faire un travail de diagnostic de terrain avec des suivis de tournées et des entretiens avec les agents et responsables des différents services impliqués dans cette activité et proposer des solutions concrètes.



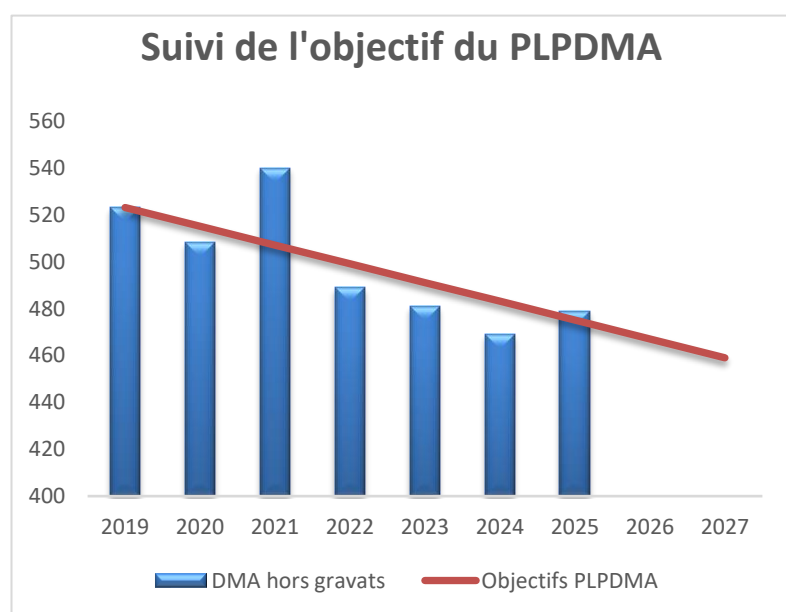
LA PRÉVENTION EN ACTIONS



En 2021, le SMC a élaboré et adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour 2022-2027. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi).

Les objectifs fixés, entre 2019 et 2027, sont les suivants :

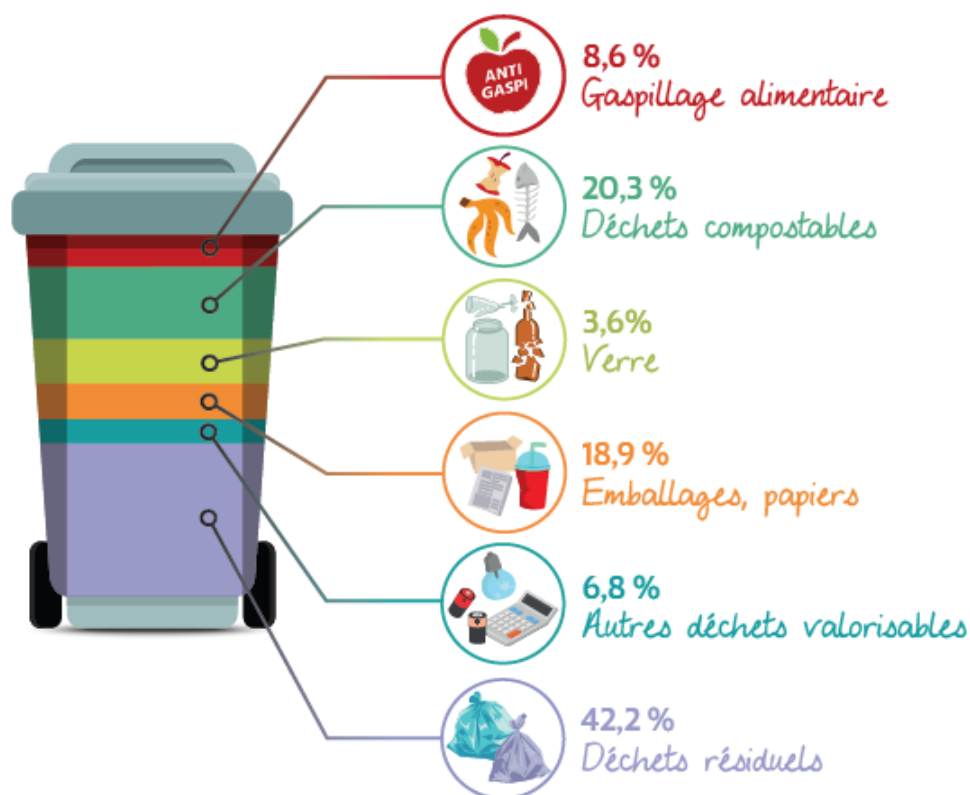
- Réduction de 12 % des déchets ménagers assimilés DMA (avec inertes)
- Réduction de 20 % des ordures ménagères résiduelles OMR
- Réduction de 16 % des végétaux



L'atteinte des objectifs est incertaine. En 2025, les apports en déchetteries augmentent.

ZOOM SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Une campagne de caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles a été réalisée en janvier 2024.



12 kg de gaspillage alimentaire

Ce sont des produits alimentaires non consommés, non ouverts, directement jetés...

27 kg de déchets compostables

Ce sont les restes de repas, les épluchures, le marc de café... Ils peuvent être détournés en installant un composteur ou un vermicomposteur.

5 kg de bouteilles et pots en verre

26 kg d'emballages et papiers

Tous les emballages et papiers se trient dans le bac à couvercle jaune.

Les bouteilles et pots en verre sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire.

9 kg de déchets valorisables

Ce sont les textiles, chaussures, piles, médicaments, appareils électriques..., des objets destinés à être déposés en magasin ou en déchetterie. Ils seront valorisés selon les filières respectives.

Les **déchets résiduels**, dits « ultimes », sont tous ces déchets qui ne peuvent pas être revalorisés ou recyclés, par exemple les couches jetables, les lingettes, la litière minérale... Ils peuvent néanmoins être évités en adoptant son mode de consommation : préférez le lavable au jetable...

ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2025

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Sensibilisation des scolaires



Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Gâtine Poitevine, à Les Châteliers.

393 élèves ont été sensibilisés au cours de l'année (25 classes) par le CPIE.

Les agents du pôle prévention communication sont également intervenus pour sensibiliser à la gestion et la réduction des déchets :

- classe de 4^e à la Maison Familiale et Rurale de Secondigny
- lycéens lors d'une course de sensibilisation écologique (oct) au Lycée du Haut Val de Sèvre

Communication auprès des habitants

Le SMC était présent à la foire exposition de Saint-Maixent-l'École, du 11 au 14 avril 2025.

Le SMC dispose également de différents supports pour informer les usagers sur le tri des déchets et le fonctionnement du service (prévention, collecte, déchetteries...) :

- le site Internet www.smc79.fr
- la page Facebook : SyndicatSMC79
- le portail «Usager» pour consulter ses équipements, le solde de ses passages en déchetterie
- le calendrier de collecte distribué par les mairies
- la lettre «Actualités du tri» sur le traitement des déchets envoyé en toutes boîtes
- le guide de compostage remis avec le composteur
- la réglette mémo tri donnée lors des animations et distributions de composteurs
- le mini guide du tri envoyé aux nouveaux habitants avec leur carte d'accès en déchetterie
- l'accueil téléphonique et l'envoi de mails
- l'accueil physique au siège du SMC.



TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Projet Fonds vert

Un dossier commun entre la communauté de communes Parthenay-Gâtine, la communauté de commune Val de Gâtine et le SMC a été construit puis déposé, auprès de l'ADEME, afin d'obtenir des financements sur les actions de tri à la source des biodéchets.

Le dossier a été retenu, une aide globale de 338 950 euros est accordée, représentant 78% du montant éligible pour :

- la mise en place de composteurs partagés,
- la collecte en abri-bac des biodéchets,
- le recrutement d'un chargé de mission biodéchets,
- l'acquisition d'un broyeur à branches.



Schéma territorial du tri à la source des déchets alimentaires :

Pour les ménages :

- Avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur individuel et d'un bioseau.
- Sans jardin : création de site de compostage partagé avec nomination de référents de site bénévoles et mise à disposition gratuite d'un bioseau.
- Aide à l'acquisition d'un vermi-composteur.
- Hyper centre de Saint-Maixent-l'École et grands collectifs : déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès (accès donné par le badge déchetterie) assurée par un prestataire de collecte.

Pour les professionnels, collectivités et associations :

- Quand cela est possible, compostage individuel en établissement : mise à disposition gratuite d'un composteur par le SMC pour des quantités faibles.
- Quand ce n'est pas possible : redirection vers des prestataires privés.

Distribution de composteurs individuels

Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer. En 2025, l'accent a été mis sur la sensibilisation, en organisant 7 sessions d'information avec remise du composteur, soit 203 personnes rencontrées.



515 composteurs ont été distribués en 2025. (507 pour des particuliers – 8 pour des établissements)

12 670 composteurs ont été distribués depuis 2002.

En se basant sur la période 2014-2025 (composteurs en plastique), 8 011 composteurs ont été remis soit **38 %** des foyers équipés.

Selon l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude sur le tri à la source des biodéchets, **4 900 foyers** pratiqueraient du compostage en tas ou avec un composteur personnel.

Compostage partagé

3 sites de compostage partagé sont installés sur Vasles (plate-forme), Les Forges (Bois Sénis) et Nanteuil, soient **54 foyers** participants.

L'année 2025 a été consacrée principalement à rencontrer les élus et agents des communes afin de définir les besoins et emplacements pour des sites de compostage partagé. En 2025, 1 seul site a été installé sur le lotissement Bois Sénis sur la commune de Les Forges permettant à 96 résidences secondaires de bénéficier d'une solution de tri à la source.

Apport volontaire en abri-bac

1 premier point d'apport volontaire a été installé dans l'hypercentre de Saint-Maixent-l'Ecole. 49 foyers ont reçu un bioseau pour apporter leurs déchets alimentaires à l'abri-bac dédié.



En se basant sur les ratios nationaux, les biodéchets compostés peuvent être évalués en fonction du nombre de foyers pratiquant le compostage. Ces tonnages sont donc détournés des ordures ménagères.

	Foyers participants	Nombre d'habitants	Ratio* de déchets alimentaires compostés	Tonnes de déchets évités
Composteurs SMC 2014-2025	8 011	18 425	55 kg/hab/an	1 013 t
Tas, composteurs personnels...	4 900	11 270	55 kg/hab/an	620 t
Composteurs collectifs	54	124	40 kg/hab/an	5 t
Collecte séparée en apport volontaire	17 sur 49 foyers concernés	39	50 kg/hab/an	2 t

*Ratio utilisé pour les indicateurs Fonds vert

Les quantités de déchets alimentaires évitées sont estimées à **1 967 tonnes.**

Le SMC a bénéficié d'une aide de 50 000 € de la région Nouvelle Aquitaine pour l'acquisition de composteurs, dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ».



Dispositif d'aide au broyage des végétaux chez les particuliers

Le SMC a signé une convention avec l'entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS pour le broyage des végétaux in situ. Le SMC prend en charge l'équivalent d'une heure de travail d'un personnel (30 € HT). Fin 2025, il a été décidé de remplacer ce dispositif par une aide forfaitaire de 40 euros par toute entreprise réalisant du broyage chez les particuliers.

9 foyers ont bénéficié du dispositif, cette année.

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS : RECYCLERIE O'DRIGAIL



La recyclerie du SMC

La recyclerie du SMC, O'drigail, est installée dans la zone commerciale la Pièce du Chêne sur la commune d'Azay-Le-Brûlé, depuis novembre 2022.

Pour acheter : mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Acheter des objets d'occasion, c'est prolonger la durée de vie des objets.

Pour donner :

- à la recyclerie, le mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
- à la déchetterie, aux horaires habituels

Donner ses objets propres, en bon état et qui ne servent plus, c'est leur offrir une seconde vie.

Les objets acceptés peuvent être anciens ou récents, mais de bonne qualité et en bon état :

- vaisselle,
- livres, CD, DVD, disques,
- mobilier,
- objets de décoration, cadres,
- jouets, vélos...



Ne sont pas acceptés :

- les vêtements, chaussures, maroquinerie, car des associations locales peuvent prendre le relais.
- les appareils électriques et électroniques. Le SMC est partenaire d'ENVIE 79, qui propose la vente d'appareils électriques remis en état et la réparation.

Des ventes à thèmes (vaisselle, culture, mai à vélo, rentrée scolaire, caverne du père Noël...) sont programmées tout au long de l'année au fil des saisons.



Le montant total des ventes s'élève à **48 681 € TTC** et viennent en déduction des charges de fonctionnement.

6 855 passages en caisse
27,6 tonnes d'objets réemployés

Les objets sont vendus à petits prix facilitant l'accès d'objets pour tous. La recyclerie s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire.

Elle est gérée en direct par le SMC et emploie 2 ETP.

Projet soutenu par la



Ce lieu est aussi une opportunité pour organiser des événements tels que :

MAI à vélo Le SMC et O'drigail étaient partenaires de l'opération nationale Mai à Vélo :

- Grande Vente de vélos du 14 au 24 mai : 24 vélos ont retrouvé une nouvelle vie !

- 10 personnes ont participé à l'atelier de réparation de vélo gratuit le samedi 24 mai.



L'opération « Laisse parler ton cœur », menée en collaboration avec les éco-organismes *ecosystem* et *ecomaison*, durant la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), a été renouvelée et a permis de collecter environ **285 kg** de jouets. Ceux-ci ont été vendus à petits prix à la recyclerie O'drigail.

Durant la SERD, 2 ateliers de réparation d'appareils électriques ont également été organisés, ainsi qu'un espace de sensibilisation aux bonnes pratiques et à l'organisation de la collecte des DEEE.

12 personnes ont participé aux ateliers



ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Associations

Du matériel est mis à disposition des associations pour leurs manifestations (bac de tri, pinces à déchets...). Pour être prise en compte, la demande doit être faite au plus tard 1 mois avant l'évènement. La gratuité du service (hors livraison) est accordée pour les associations du territoire uniquement, à raison de 1 fois par an.

18 manifestations ont bénéficié de ce dispositif.

Professionnels / collectivités

En janvier 2025, un courrier accompagné des nouveaux tarifs a été adressé aux professionnels et collectivités du territoire pour rappeler la mise en place de la filière PMCB ainsi que leur obligation de tri des biodéchets.

RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

La mise en place de la filière PMCB (produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment), est effective depuis le 12 novembre 2024, dans les déchetteries du SMC.



INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS



Le SMC assure l'ensemble des opérations de collecte avec ses agents et ses propres matériels (régie). La collecte des déchets représente un enjeu majeur pour le SMC, tant sur le plan environnemental que sanitaire.

MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs équipés de puce : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert, un bac pour les emballages et papiers à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de Saint-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).

La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extension des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.

9 bennes traditionnelles

240 000 km/an

22 chauffeurs/rippeurs

	Fréquence	Nombre de communes	Population	Equipement
 Ordures ménagères		46	41 212	En bac à couvercle vert
	1 fois par semaine	1	7 433	En bac à couvercle vert
	2 fois par semaine en centre-ville	Saint-Maixent-l'École		En sac noir (centre-ville Saint-Maixent-L'École) En abri-bac (1 PAV)
 Emballages et papiers	1 semaine sur 2	46	41 212	En bac à couvercle jaune
	1 fois par semaine	1	7 433	En bac à couvercle jaune
		Saint-Maixent-l'École		En minibacs (centre-ville Saint-Maixent-L'École) En abri-bac (1 PAV)
 Cartons	1 fois par semaine		58 professionnels et collectivités	18 bacs 240L et 93 bacs 660L
 Biodéchets	1 fois par semaine	1	49 foyers	En abri-bac ((1 PAV)
 Verre	Apport volontaire	47	48 645	194 bornes

Remplacement d'1/3 des bornes d'apport volontaire (BAV) pour le verre avec le système de préhension type KINSHOFER en 2023 ,1/3 en 2024 et 1/3 en 2025.

Les déchets professionnels sont collectés en même temps que les déchets des ménages s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

RÈGLE DE DOTATION DES BACS

Règle établie suivant la mise en place de la tarification incitative sur la CC Val de Gâtine et selon les préconisations de l'éco-organisme CITEO.

Bac ordures ménagères (couvercle vert) :

- 1 à 4 personnes : bac 140 litres
- 5 à 6 personnes : bac 240 litres
- 7 personnes et + : bac 360 litres

Bac emballages/papiers (couvercle jaune)

- 1 à 5 personnes : bac 240 litres
- 6 et + : bac 360 litres

CONSIGNES DE TRI

Sur le territoire du SMC, les habitants peuvent trier tous les emballages et tous les papiers dans le bac à couvercle jaune :



Bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sachets en plastique



Emballages métalliques, y compris les capsules



Briques alimentaires, cartonnets, papiers

Toutes les consignes sur le site internet www.smc79.fr ou sur l'application CITEO Guide du tri.



En 2025, le SMC a été lauréat d'un appel projet CITEO, qui permet de financer les abri-bacs emballages dans l'hypercentre de Saint-Maixent-l'Ecole et une campagne de communication axée sur les refus de tri.

RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **8** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants. En Région Nouvelle-Aquitaine, le ratio est de 1 déchetterie pour 9 600 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Jours d'ouverture	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	Du lundi au samedi	582 usagers
Ménégoûte	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	75 usagers
Pamproux	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	200 usagers
Saint-Aubin-Le-Cloud	Mercredi, vendredi, samedi (semaine impaire)	118 usagers
Saint-Maixent-L'École	Du lundi au samedi	883 usagers
Saint-Pardoux	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	259 usagers
Secondigny	Lundi, jeudi, Samedi (semaine paire)	113 usagers
Vasles	Mardi, jeudi Samedi (semaine paire)	78 usagers

Horaires :

- du 1^{er} septembre au 30 juin : 9h-12h et 14h-18h
- du 1^{er} juillet au 31 août : 7h-13h

Dernier accès 10 min avant la fermeture du site.

MODE DE GESTION

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie**.

Haut de quai : gestion du personnel d'accueil en déchetterie

Bas de quai : enlèvements des matériaux par le service transport du SMC ou par les éco-organismes

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour le secteur de Parthenay-Gâtine. Le nombre de passages est à 18 par an.

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent d'accueil de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés.

118 457 passages en 2025

Professionnels : 4 609

Collectivités : 1 761

Particuliers : 110 252

Convention CCMP : 1216

Convention CCPG : 89

Hors territoire : 530

Une convention passée avec les communautés de communes Parthenay-Gâtine (CCPG) et Mellois en Poitou (CCMP) permet aux habitants de ces CC, qui en ont fait la demande, d'accéder aux déchetteries du SMC.

Usagers du territoire :

Professionnels : 515 (1056 cartes) Collectivités : 86 (306 cartes) Particuliers : 30 871 cartes

OBJETS ET MATERIAUX ACCEPTÉS

Articles de bricolage et de jardin thermiques, articles de sport et de loisirs, batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'encre et toners, CD, coquilles d'huître et autres coquillages, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures), gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, huisseries, métaux, néons et ampoules, objets et matériaux de la maison (meubler, literie, jouets, bricolage et jardin), outillage du peintre, piles et accumulateurs, plastiques rigides, polystyrène de calage, radiographies médicales, textiles, végétaux.



Depuis le 12 novembre 2024, les déchetteries du SMC proposent de nouvelles filières permettant de trier les déchets issus de produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB) : plâtre, laine de verre, laine de roche, huisseries vitrées (non cassées).

Cette nouvelle filière a entraîné également une réorganisation des caissons à quai. En raison de la multiplication des filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), des regroupements par matière (métal, bois, plastique, multimatériaux) ont été réalisés selon les consignes données par chaque filière REP.

Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie O'drigail pour la vente.

Le caisson « non valorisés » est le dernier recours. Seuls les déchets qui ne vont dans aucune autre filière sont autorisés.

TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

	Modalités de collecte	Tonnage 2025	Kg/hab	
	Ordures ménagères résiduelles	Bac individuel	6 461	132,8
	Emballages Papiers	Bac individuel	3 008	61,8
	Verre	Apport volontaire	1 983	40,8
	Cartons	Bac (professionnels)	56	1,2
	Apports en déchetteries	Déchetteries	11 795	242,5
	Biodéchets	Abri-bac	2	0,04
TOTAL DMA hors gravats			23 305	479,1
	Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	3 804 + 1 556	110,2

Déchets ménagers assimilés DMA

Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 1 311 tonnes par an (20 % du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab/an	Deux-Sèvres 2024	Nouvelle Aquitaine 2024	Données rurales nationales 2018
Ordures ménagères résiduelles	133	139	198	187
Emballages-Papiers / Verre	103	103	102	88
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	244	266	267	221
Biodéchets	0	16	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	479	524	573	496
Total déchets ménagers DMA (avec gravats)	589	625	643	

*Sources : <https://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com> Référentiel national des coûts du SPGD données 2018

LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

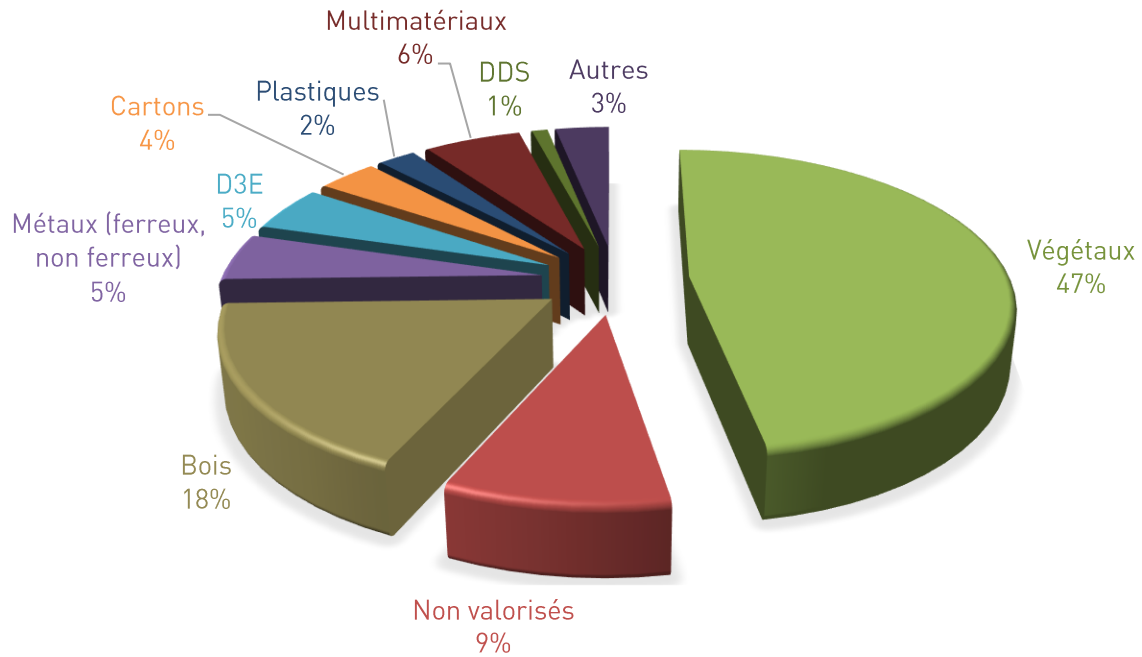
Les 8 déchetteries du SMC réceptionne la moitié des déchets produits sur le territoire.

Les végétaux représentent 45 % des apports.

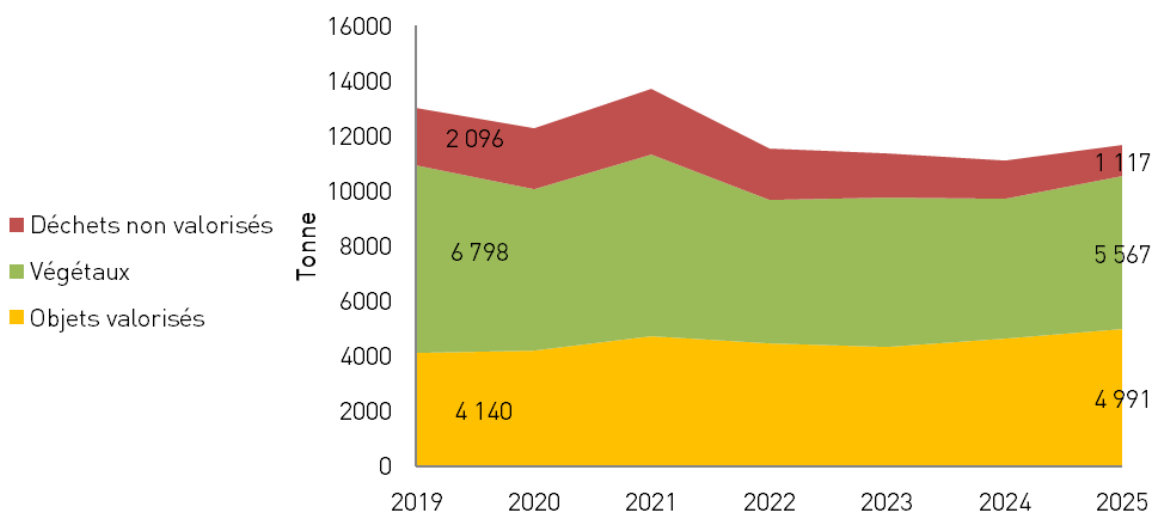
Le tonnage du non valorisé diminue de 20%, suite à la mise en place de nouvelles filières REP et au réemploi.

En tonne (tous usagers)	2023	2024	2025
Articles bricolage jardinage thermiques	23	65	21
Articles sport et loisirs			37
Batteries	11	14	14
Bois non traité (A)	566	580	567
Bois traité (B)	686	589	7
Cartons	411	396	417
Cartouches d'impression	0,2	0,28	0,5
Coquilles			7
Déchets diffus spécifiques (ECODDS)	73	79	81
Déchets diffus spécifiques (hosDDS)			29
Equipements électriques et électroniques (DEEE)	532	561	566
Huiles de vidange	38	25	28
Huiles alimentaires	2	2	2
Huisseries	64	71	86
Laine de verre et laine de roche	NOUVEAU	1	26
Lampes et néons	2	2	2
Métaux	519	493	586
Métaux non ferreux	2	1	0
MultiREP Bois	NOUVEAU	185	1 531
Multimatériaux	NOUVEAU		679
MultiREP plastiques	NOUVEAU	28	263
Nespresso	2	2	NCO
Non valorisés	1 629	1 396	1 117
Objets et matériaux de la maison (DEA)	1 283	1 424	
Piles	4	4	5
Plastiques en mélange	197	178	
Plâtre	NOUVEAU	17	143
Polystyrène	15	13	13
Radiographies	0,6	0,5	0,4
Végétaux	5 407	5 079	5 567
Total (hors gravats)	11 467	11 206	11 795
Gravats	3 903	3 527	3 804
Total	15 370	14 733	15 599

Répartition des apports en déchetterie



Évolution des apports en déchetterie

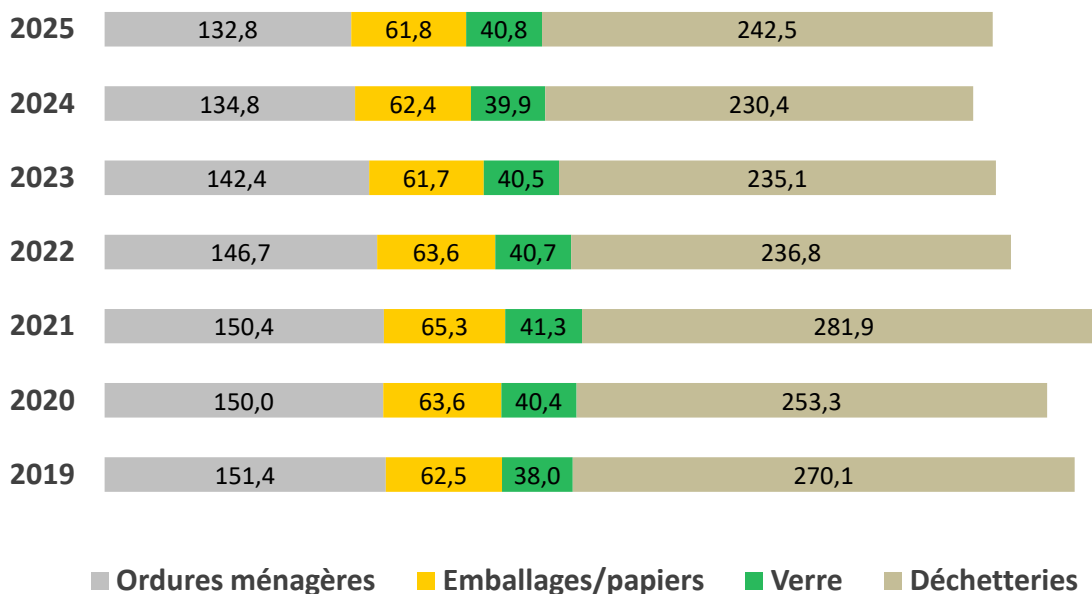


Les apports des professionnels et collectivités sont estimés à 3 124 m³ de végétaux + 1 233 m³ de non-valorisés + 7 085 m³ de déchets valorisables + 556 litres huiles noires + 548 l de DDS (toxiques) + 3 396 unités de DEA (mobilier) + 2 157 unités de DEEE (appareils électriques) + 1 025 unités d'huissieries + 354 t de gravats en apport direct ISDI + 939 m³ de gravats en déchetterie

Les apports sont facturés au minimum 1 m³.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Production de déchets en kg/han/an



En 2019 : passage aux multi matériaux et aux extensions de consignes de tri. Les papiers sont acceptés avec tous les emballages dans les bacs à couvercle jaune.

En 2020 : confinement COVID19. Il est constaté une nette diminution des apports en déchetterie due à la fermeture des déchetteries, de mars à mai 2020.

En 2021 : reprise de la consommation et de la production de déchets. Les tonnages de déchetteries augmentent fortement.

En 2022 : baisse des ordures ménagères et surtout des apports en déchetterie, notamment en raison d'un épisode de sécheresse.

En 2024 : les ordures ménagères continuent de baisser, notamment grâce à la mise en place de la tarification incitative sur le secteur de Val de Gâtine et la pratique du compostage.

En 2025 : Légère diminution des ordures ménagères, mais une augmentation des apports en déchetterie.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est fixé pour objectif de réduire les ordures ménagères résiduelles de 20 % et les déchets ménagers assimilés de 12 %. Entre 2019 (point zéro du PLPDMA) et 2024 :

- 12 % d'ordures ménagères résiduelles entre 2019 et 2025

-1 % d'emballages-papiers

- 8 % de déchets ménagers et assimilés (hors gravats)

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Le SMC est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour assurer le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et se charge de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC assure la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération VALO'LOIRE à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

227 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

16 tonnes ont été collectées et incinérées en 2025.



FOCUS SUR LA COLLECTE DES TEXTILES

Les collectivités **ne sont pas responsables de la gestion des textiles**, qui relèvent d'une responsabilité élargie des producteurs (REP). Refashion est l'éco-organisme agréé pour les vêtements, linges de maison et chaussures. Il fait appel aux associations telles que La Croix Rouge ou Emmaüs Trio pour assurer la collecte.

Une convention est signée entre le SMC et Refashion, ainsi qu'avec des associations, établissant les engagements de chacune des parties dans le déploiement des bornes et la collecte du textile.



Des bornes sont installées dans les déchetteries du SMC. D'autres points de collecte sont implantés par ces associations sur l'espace privé (ex : parking de centre commercial) ou proposés par d'autres associations ou enseignes textile ; l'utilisateur peut trouver tous les points de dépôts via le site [Refashion.fr](https://www.refashion.fr)

Depuis l'été 2024, la filière textile française connaît une crise profonde, conséquence directe d'un déséquilibre économique persistant, d'un déficit de capacités industrielles de tri et d'une surproduction de textiles. Cette situation se traduit localement par la disparition ou l'arrêt de collecte des bornes textiles.

INDICATEURS TECHNIQUES

TRAITEMENT DES DÉCHETS



Eco-organismes des Filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit, depuis la production jusqu'à l'élimination du produit, en passant par l'achat du consommateur (éco-taxé).

Les REP sont mises en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné.

Les éco-organismes soutiennent financièrement la collectivité pour la collecte et le recyclage du produit. Les coûts de gestion sont donc diminués.

- Emballages ménagers/papiers : CITEO
- Piles et batteries usagées : Corepile
- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
 - et sources lumineuses : ecosystem
- Déchets dangereux des particuliers : écoDDS
- Cartouches d'impression : Collectors
- Textiles-Linge-Chaussures : Refashion
- Article de sport et de loisirs : Ecologic
- Articles bricolage et de jardinage thermique : Ecologic
- Déchets d'ameublement : éco-maison
- Produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment : valobat et éco-maison
- Huiles minérales : Cyclevia

CITEO



ecosystem
recycler c'est protéger



Re_fashion
L'éco-organisme de la Filière Textile

Ecologic



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles et du non valorisé de déchetterie ont été confiés à l'établissement public du Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (smited79.fr).



Matériaux/flux	Mode de collecte	Repreneurs	traitement ou valorisation
Articles sport et loisirs	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Articles bricolage et jardinage thermiques	Déchetterie	Ecologic	Valorisation
Bois A	Déchetterie	TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Mise en balle à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Printerre	Valorisation
Coquilles	Déchetterie	SMC	Valorisation
Déchets diffus spécifiques des particuliers	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	CHIMIREC (79)	
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	VALO'LOIRE (44)	Incinération
Objets et matériaux de la maison	Déchetterie	ecomaison	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	ecosystem	Valorisation
Déchets non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Amailloux (79) et à Sommières du Clain (86)	Stockage
Emballages ménagers	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86) UNITRI (79)	Recyclage
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à Pamproux (79)	Stockage
Huiles alimentaires	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
Huiles minérales	Déchetterie	Cyclevia	Valorisation

Huisseries	Déchetterie	ecomaison	Valorisation
Laine de roche	Déchetterie	valobat	
Laine de verre	Déchetterie	valobat	
Métaux	Déchetterie	SIRMET (16)	Recyclage
Métaux non ferreux	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	ISDND à Amailloux (79) et à Sommières du Clain (86)	Stockage
		TVME du SMITED, à Champdeniers (79)	Valorisation matière énergie (CSR)
Papiers	Direct	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage
Piles	Déchetterie	Corepile	Valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Pneus	Déchetterie	Aliapur	Valorisation
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	ecosystem	Valorisation
Textiles, linge de maison, chaussures	Déchetterie	Refashion (Emmaüs Trio)	Valorisation
Végétaux	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Sainte-Eanne (79)	Broyage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES ISDI

Le SMC dispose d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m³). La capacité restante fin 2024 est de 170 942 m³.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler et facturer les dépôts/



Apports gravats en ISDI	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	TOTAL
2025	3 804	1092	464	5 360

USINE DE TRI VALORISATION MATIÈRE ÉNERGIE (TVME)

Exploitée par le Syndicat Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED79), cette unité permet de trier et de transformer les ordures ménagères en combustible solide de récupération, destiné à l'industrie cimentière, où il sera brûlé pour produire de la chaleur nécessaire à la fabrication du ciment. Cela permet de remplacer une partie des combustibles fossiles.

Grâce à ce procédé novateur, l'usine doit permettre de valoriser 73% des déchets entrants, contribuant ainsi à réduire la quantité de déchets enfouis.

5 292 tonnes ont été livrées au TVME en 2025.

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX ISDND

En 2025, la mise en service de l'unité de tri valorisation matière (TVME) a rencontré quelques problèmes techniques, 1 073 tonnes des ordures ménagères a été transportée en direct à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de la société SUEZ, situé à Amailloux et 103 tonnes sur l'ISDND à Sommières du Clain.

L'enfouissement en direct concerne également le non valorisé de déchetteries : 992 tonnes à l'ISDND à Amailloux et 103 tonnes à l'ISDND à Sommières du Clain.

UNITE DE BROyage DES VÉGÉTAUX DU SMC

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les végétaux issus des déchetteries y sont broyés puis mis à disposition des agriculteurs et des particuliers.

Du broyat plus fin est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2025	5 567	580	467	6 614

La valorisation des végétaux est aujourd'hui nécessaire à la fertilisation et au maintien des sols.

CENTRE DE VALORISATION DU SMC

Le SMC dispose d'un bâtiment destiné à une activité de surtri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire et de la communauté de communes Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.



Cartons 1.05	SMC	317,08 t
Expéditions	CC Val de Gâtine	206,38 t
Cartons Pros	SMC	96,92 t
Expéditions		

CENTRES DE TRI

De janvier à mai 2025

Les emballages sont expédiés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers. Le centre de tri est passé en flux développement en juillet 2024.

De juin à décembre 2025

A partir du 1^{er} juin, le SMC expédie son flux emballages-papiers au centre de tri des déchets recyclables UniTri, situé à Loublande.

Ce nouveau centre de tri dessert 13 collectivités réparties sur les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique, soit un bassin de population d'environ un million d'habitants.

Le SMC est partie-prenante dans ce projet, grâce à la gestion en société publique locale (SPL). Cette SPL est gouvernée par 18 administrateurs dont le SMC. Cette structure publique permet aux collectivités de devenir acteur de la gestion durable des déchets et de maîtriser à long terme les coûts de fonctionnement.

Le transport est géré par la SPL. Les coûts de transport et de tri sont mutualisés.



Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
Acier 	138,88	ARCELOR PACKAGING (13)	MITTAL Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium 	18,395	AFFIMET PECHINEY (60)	ALUMINIUM Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 5.02 A (cartonnettes) 	512,36	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA (87)	Carton
Cartons 1.05	67.6	REVIPAC	Cartons
Briques alimentaires 	46,50	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers 1.02 (gros de magasin) 	428,25	SUEZ RV SUD-OUEST	Papier, journaux
Papiers 1.11 (JRM)	280,25		
Plastique en PEHD 	107,25	Usines de régénération désignées	Arrosoirs, bacs de collecte...
Plastique en PET Clair	127,01	VALORPLAST	Fibres pour rembourrage...
Flux développement film	135,29	CITEO	Re
Flux développement pots/barquette 	41,74	CITEO	Pot de yaourt
Refus	849,44	UVE Poitiers DERICHBOURG	Incinération 319,20 t CSR 530,24 t

Performances de recyclage selon les tonnages expédiés

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2023 Kg/hab/an	Performance 2024 Kg/hab/an	Performance 2025 Kg/hab/an
Acier	3,01	3,37	2,85
Aluminium	0,30	0,36	0,38
Cartonnettes	11,33	11,79	10,53
Briques alimentaires	1,42	0,71	0,96
Plastiques	9,14	10,55	9,81
Papiers	21,07	17,31	14,56

Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton) ou ils ne sont pas entièrement vidés.

La production réelle (expédition + stock final – stock initial) de refus est de 846,72 t soit un taux de **28 %**. Le SMC a répondu et a été lauréat d'un appel à projet de CITEO. Une campagne de communication sur l'amélioration du geste de tri sera réalisée en 2026.

TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Ordures ménagères **38 %** de réduction

Ce chiffre est loin des objectifs attendus de 73 % dû aux difficultés de mise en fonctionnement

Entrée TVME du SMITED : 5 292 tonnes

Valorisation matières (métaux) : 0,1 % - 5,3 t

Valorisation énergétique (CSR) : 7,6 % - 402 t

Enfouissement en ISDND (refus de process + évacuation fosse) : (53,4 % + 8,17%) – 3 258 tonnes

Perte massique : 30,2 %

Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers **100 %** de valorisation

Valorisation matière : **79 %** - 1 970 t emballages/papiers + 1 983 t verre

Valorisation énergétique : **21 %** - 849 t refus de tri

Déchetteries **85 %** de valorisation

Valorisation matière : 42,5 % - 4 991 t + 56 t (carton pap)

Valorisation organique (végétaux) : 47 % - 5 567 t

Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 10,5 % - 1 227 t

Taux global de valorisation (hors TVME) **64%**

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SMC a collecté en 2025 l'équivalent de 23 305 tonnes de déchets, réparti comme suit :



**Ordures ménagères
assimilées**

6 461 t
133 kg/hab/an



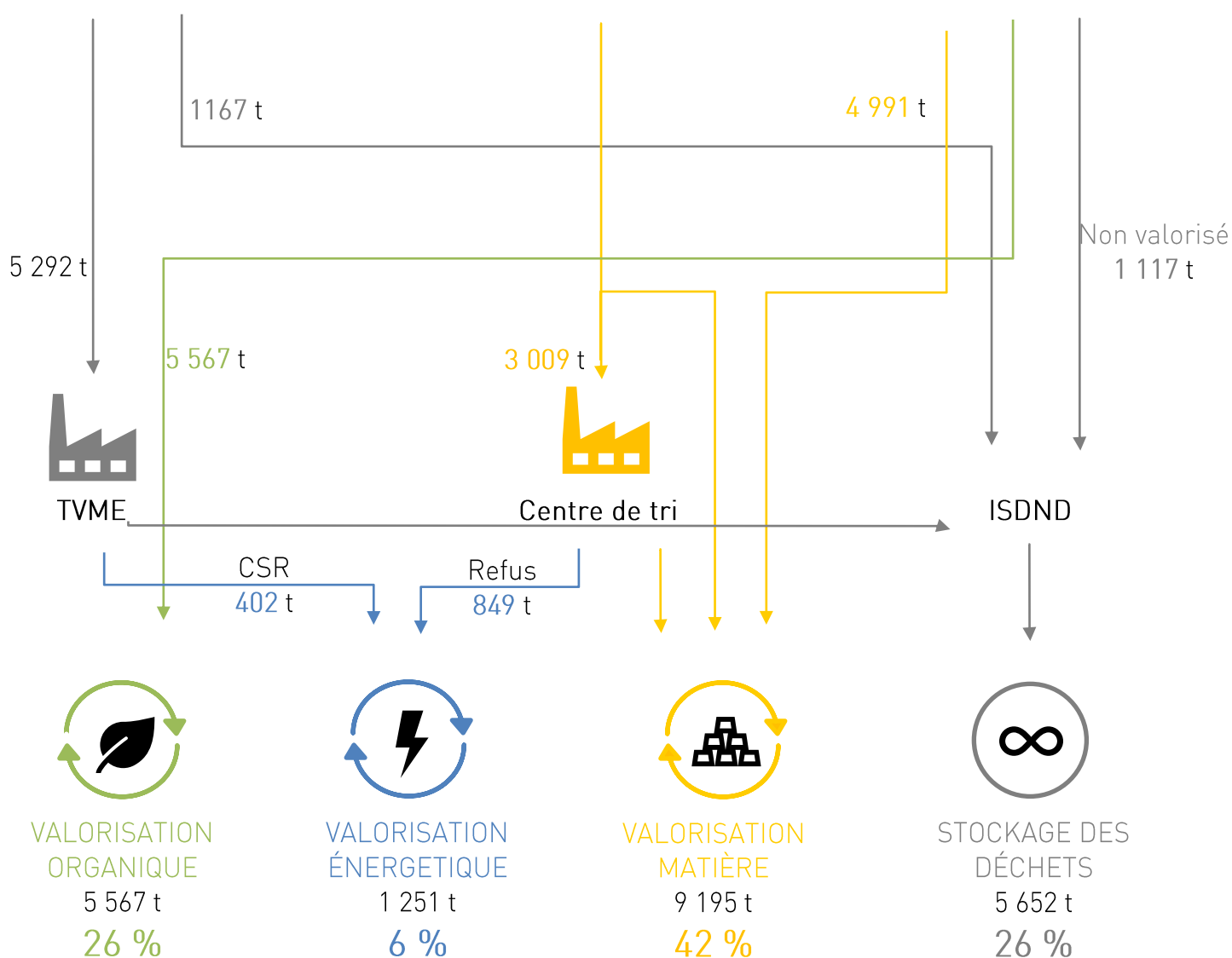
Collecte sélective
(emballages-papiers-verre)

4 991 t
103 kg/hab/an

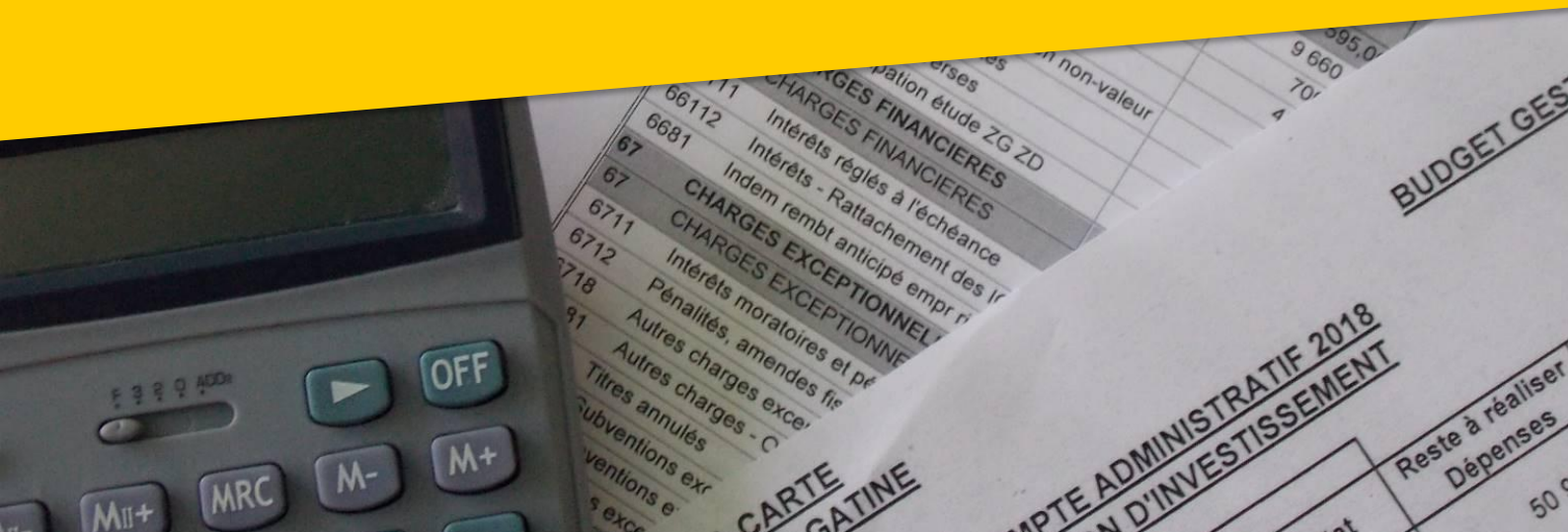


Déchetteries
(hors gravats + cartons pàp)

11 795 t + 56 t
244 kg/hab/an



DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget déchets et les tarifs 2025 ont été votés par le comité syndical le 10 décembre 2024.

MODE DE FINANCEMENT

Mode de financement

Le SMC ne fixe pas les tarifs, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations financières, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés. La CC Val de Gâtine est passée au 1^{er} janvier 2024 en REOMI (redevance incitative).

CC Haut Val de Sèvre	CC Parthenay-Gâtine	CC Val de Gâtine	
3 506 520 €	1 267 354 €	770 125 €	Part service
317 589 €	114 786 €	69 751 €	Part administratif
REOM	TEOM	REOMI	

Redevance spéciale aux non ménages

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

Elle correspond au volume total des bacs x tarif au litre x fréquence de collecte x nombre de semaines + abonnement 58,5 € (tarifs 2025)

Prix au litre pour le flux ordures ménagères assimilées : 0,0305 € HT

Prix au litre pour le flux emballages/papiers : 0,006 € HT

Prix au litre pour le flux cartons : 0,0109 € HT

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	8 559 596,91 €	1 740 756,00 €
Recettes de l'exercice	8 587 724,04 €	1 869 837,50 €
Résultat de l'exercice	28 127,13 €	129 081,50 €
Résultat de clôture	527 715,95 €	797 905,47 €

Résultat cumulé d'Investissement 2025	926 986,97 €
RAR Dépenses 2025	897 301,00 €
RAR Recettes 2025	88 505,00 €
TOTAL restes à réaliser	-808 796,00 €
Solde d'investissement 2025	118 190,97 €

ANALYSE DES COÛTS D'INVESTISSEMENT

Désignation DEPENSES	Budget	Real.+Eng.+En cours
Renouvellement véhicule de collecte OM	504 702,00	441 994,00
Acquisition de BAV	104 872,00	74 038,00
Acquisition de conteneurs OM	180 235,47	22 672,00
Renouvellement véhicule services	188 000,00	148 406,10
Réhabilitation déchetteries	503 129,00	78 630,24
Composteurs	132 683,00	11 879,60
Matériels et travaux divers	50 000,00	32 473,97
Matériel compostage	90 000,00	0,00
Matériel industriel	315 949,00	282 921,97
TOTAL DEPENSES	2 069 570,47	1 093 015,88

Désignation RECETTES	Budget	Real.+Eng.+En cours
Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	120 000,00
Subventions d'investissement reçues	128 717,00	40 212,00
Emprunts et dettes assimilés	555 000,00	555 000,00
Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00
Autres immobilisations financières	50 978,00	50 978,00
Excédent d'investissement reporté	797 905,47	797 905,47
Virement de la section de fonctionnement	9 250,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 127 276,00	1 093 647,50
TOTAL RECETTES	2 789 126,47	2 667 742,97

Subvention de la Nouvelle-Aquitaine versée, en 2025, pour l'acquisition de composteurs individuels.

En attente de la subvention pour la mise en œuvre de la redevance incitative sur la CCVG.

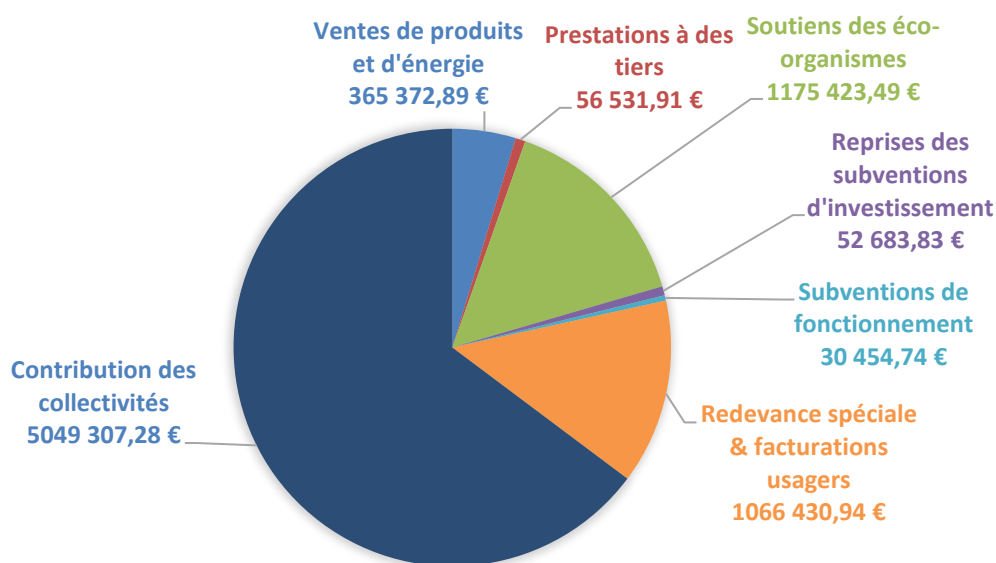
Subvention accordée au titre du Fonds vert pour la généralisation de la gestion de proximité et collecte des biodéchets.

ANALYSE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique suivant la Matrice des coûts (en cours de validation) élaborée par l'ADEME. Cet outil permet :

- d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion,
- de disposer de règles de remplissage communes entre collectivités,
- d'obtenir un suivi de l'évolution des coûts.

RÉPARTITION DES PRODUITS



Les principales sources de recettes, hors TEOM et redevance, sont issues de la vente des matériaux et des soutiens des différents éco-organismes, représentant 20 % des recettes de fonctionnement.

Le principal soutien de sociétés agréées est CITEO pour la collecte sélective.

Détail de la répartition des recettes

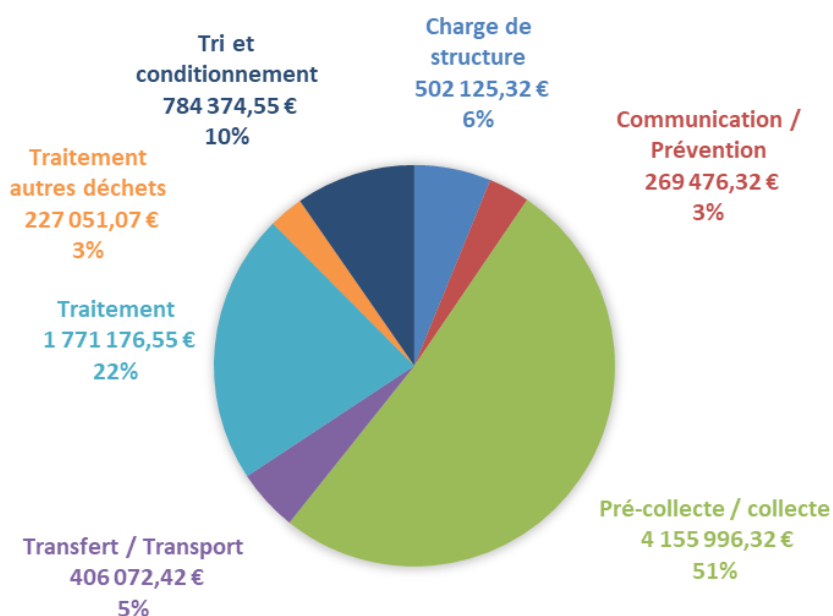
Données issues de la matrice des coûts en € HT	OMR	Emballages + papiers	Verre	Déchetteries
Recettes industrielles (vente énergie et matériaux)	0 €	181 901 €	40 322 €	138 958 €
Soutiens et aides (éco-organismes et subventions)	18 223 €	1 033 993 €	25 063 €	97 196 €

Les coûts sont essentiellement constitués des charges de personnel et des frais liés aux véhicules de collecte (carburant, entretien, réparations, amortissement) auxquels s'ajoutent des coûts de traitement.

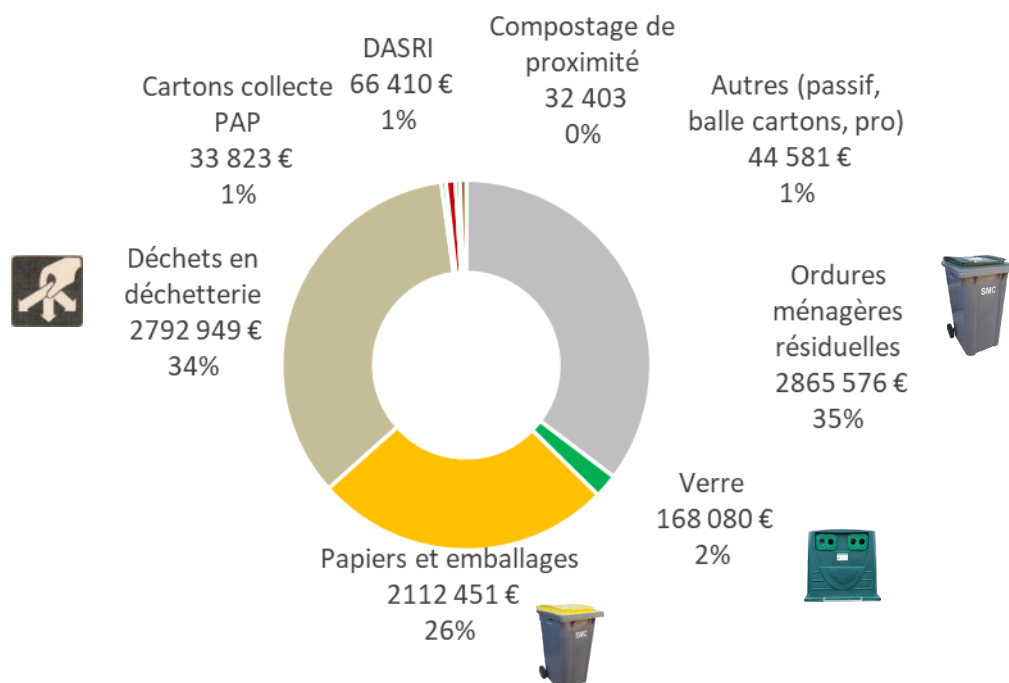
La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État est révisée chaque année. Cette taxe s'ajoute au traitement des déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetterie). Elle ne cesse d'augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. De 16 € HT la tonne en 2018, puis 30 € HT en 2021, 58 € HT en 2023, la TGAP atteindra 65 € HT la tonne en 2025.

Il est donc important de trier et de réduire nos déchets pour maîtriser la hausse de la TGAP imposée.

RÉPARTITION DES CHARGES



RÉPARTITION DES CHARGES PAR TYPE DE FLUX



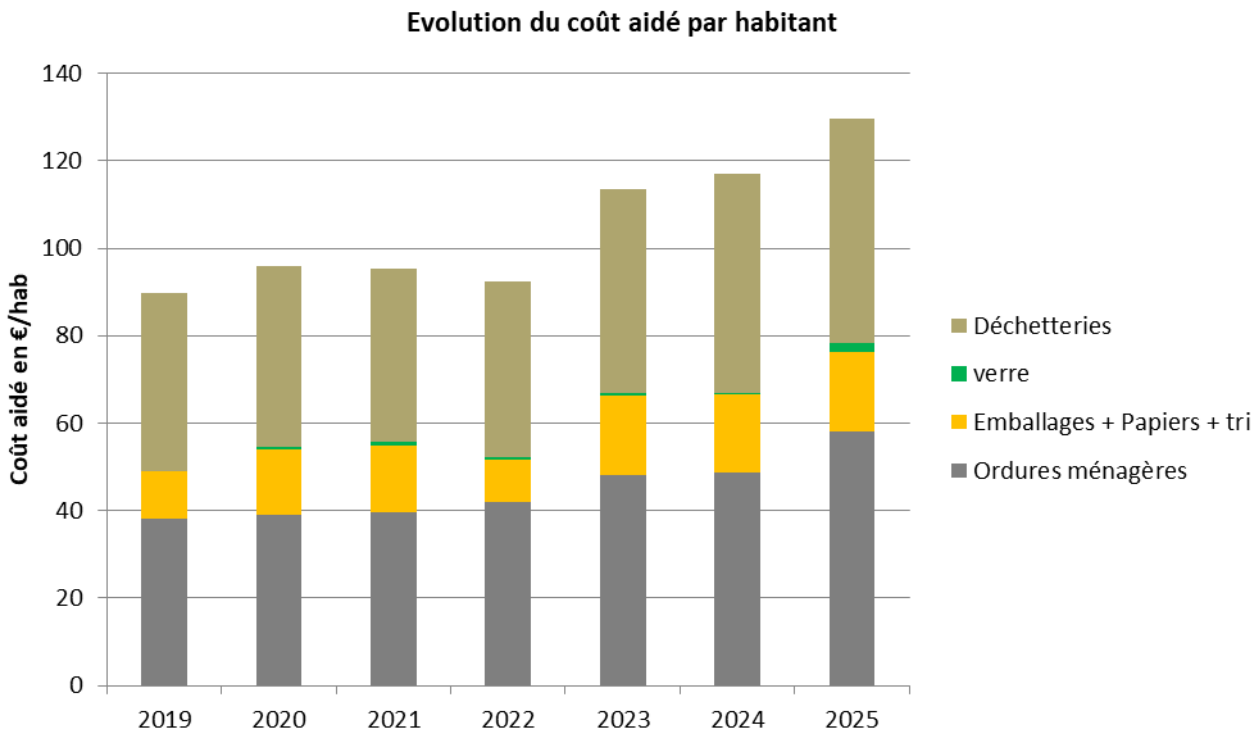
Il s'agit du total des charges HT (amortissements inclus) : fonctionnelles, prévention, collecte et traitement, réparties sur chaque flux de déchets

Les principaux indicateurs de coûts sont présentés dans le tableau suivant.

Coût aidé = coût complet (charges) - ventes - prestations - soutiens des éco-organismes – aides – RS

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries Hors gravats
Tonnage	6 461	3 008	1 983	11 795
Coût aidé € HT	2 822 528	884 940	101 746	2 502 476
Coût aidé en € HT/tonne	436,9	294,2	51,3	212,2
Coût aidé en € HT/hab	58,0	18,2	2,09	51,4
Coût aidé 2022 en € HT/hab Nouvelle Aquitaine	65	14	3	34

Pour obtenir le coût aidé **total** du SMC, il faudrait ajouter la collecte des cartons, la mise en balle des cartons, le soutien aux textiles, la collecte des déchets d’activités de soins à risques infectieux DASRI, les déchets industriels et la gestion du passif (suivi anciennes décharges).



Les coûts aidés suivent l’inflation depuis 2023.

GLOSSAIRE

ABJ	Articles de bricolage et de jardin
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
ASL	Articles de sport et de loisirs
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques (déchets dangereux, toxiques)
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes (gravats)
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux (enfouissement)
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PMCB	Produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique
TVME	Tri valorisation matière énergie



ADRESSE POSTALE
BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL
3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE
Tél : 05 49 05 37 10
accueil@smc79.fr

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - www.smc79.fr